

CURLING CLUB CHAMPERY

REGLEMENT DU TOURNOI INTERNE 2017/2018

1. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe se compose de 4 joueurs au minimum.

Au cours de la saison, lors de la phase éliminatoire (championnat), de nouveaux joueurs peuvent être inscrits pour autant qu'ils ne soient pas membres d'un autre club de curling.

Une liste nominative de chaque équipe est visible sur le site internet du club: www.curlingchampery.ch sous la page « tournoi interne » rubrique « composition des équipes » (uniquement après connexion comme membre)

Tous les joueurs doivent être membres du club, sauf s'ils jouent pour la première fois le championnat interne et qu'ils n'appartiennent pas à un autre club.

Les juniors de l'extérieur et du club peuvent être engagés occasionnellement dans toutes les équipes comme remplaçants. Nous vous invitons à faire appel à eux, pour éviter de jouer à trois, ou de perdre par forfait, et pour favoriser leur apprentissage et leur intégration.

Un joueur ne peut évoluer dans 2 équipes différentes, même comme remplaçant (exception faite des juniors, des curleurs en attente d'un team et du point suivant du présent règlement). Toutefois, si le nombre de remplaçants est insuffisant (en dessous de 8 personnes), il est possible de faire appel à un remplaçant à plusieurs reprises. Il est clair que le Comité compte sur la sportivité de chacun pour éviter des abus dans ce domaine.

Pour favoriser l'intégration de nouveaux joueurs et de groupes de débutants, un skip peut diriger deux équipes. Si l'assemblée des skips n'a pas pu prendre connaissance de la situation, c'est le comité qui chargé de la régler. Chaque team jouera dans un groupe différent et en cas de qualification pour la même phase finale, le skip devra se déterminer pour n'évoluer qu'avec une seule équipe et un autre skip pourra diriger le team. Pour des équipes n'ayant pas de skip attiré, il est possible de faire appel à des skips "volants" issus d'autres équipes engagées dans le tournoi interne.

2. DEROULEMENT DU TOURNOI

Le tournoi débute dès le tirage au sort des équipes lors de l'Assemblée générale.

La phase éliminatoire se terminera le dimanche 21 JANVIER 2018 AU PLUS TARD. Une assemblée des skips est fixée le LUNDI 22 JANVIER 2017 à 19 H 00 AU PALLADIUM DE CHAMPERY (salle de conférences)

L'équipe qui déclare plus de 2 forfaits ne sera plus classée et tous ses résultats antérieurs seront annulés.

Deux groupes d'équipes sont tirés au sort par le comité.

La phase éliminatoire se déroule selon le principe du round robin

La phase finale regroupe:

1. les grandes finales: les 5 premiers de chaque groupe

2. Les petite finales: les 5 viennent ensuite de chaque groupe

3. Les consolantes: tous les autres viennent ensuite de chaque groupe

La fin de saison est fixée au samedi 154 avril 2018

3. DEROULEMENT DES MATCHS

Les matchs se déroulent en 8 ends. En cas de match nul, un ou plusieurs ends supplémentaires seront joués. La règle de zone de garde protégée est appliquée. Le gagnant du match marque 3 points, le perdant marque 0 point. En cas de match nul, chaque équipe marque 1 point. Le vainqueur du/des end(s) supplémentaire (s) marque 1 point de plus.

Une équipe peut jouer à trois. Si une équipe se présente à deux, elle perd le match par forfait (score 3/5/7- 0/0/0).

Les matches ont lieu selon entente entre les équipes. La réservation des pistes doit être faite auprès du Palladium. Si une équipe ne se présente pas, alors que la réservation a été faite, le match est perdu par forfait.

Une piste réservée et, finalement non-utilisée, est à faire libérer au plus vite afin que d'autres puissent en disposer.

Les matchs se déroulent dès 19h00 le lundi et mercredi. Le mardi et le jeudi, les matchs peuvent débiter à 18h00 et un deuxième match peut être organisé dès 20h00.

4. FINANCES

Les droits de glace pour le tournoi interne sont de CHF 1000.- par team, quel que soit son nombre de joueurs. Ce montant est à verser au Palladium lors de votre premier match.

Ce montant vous donne le droit d'aller jouer ou vous entraîner toute la saison, hors tournois spécifiques organisés. Si votre team compte 5 membres ou plus, des droits de glace supplémentaires de Fr. 80.- doivent être achetés à la réception du Palladium.

5. DISPOSITIONS FINALES

Le comité du Curling Club est compétent pour régler toute situation nouvelle ou non prévue dans le présent règlement.

Curling Club Champéry
Le Comité